



Commission de l'éducation et de la formation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Carte scolaire - Modification de secteurs de recrutement du collège de MARLENHEIM, des deux collèges de MOLSHEIM et des deux collèges de SAVERNE

Rapport n° CP/2013/158

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Aux termes des dispositions du code de l'éducation, il appartient au Conseil Général d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges. Il est proposé de modifier, d'une part le secteur de recrutement des trois collèges suivants : 'Grégoire de Tours' à Marlenheim, 'Rembrandt Bugatti' et 'Henri Meck' tous deux à Molsheim et d'autre part, le secteur de recrutement des deux collèges de Saverne.

A - Modification des secteurs de recrutement du collège "Grégoire de Tours" à Marlenheim, du collège "Henri Meck" à Molsheim et du collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim

Trois communes de l'ancien *Kehlbach* : Bergbieten, Dangolsheim et Flexbourg, ont manifesté leur souhait de voir leurs enfants rejoindre le collège de Marlenheim alors qu'ils fréquentent le collège "Henri Meck" à Molsheim. Cette expression des maires correspond à leur souhait de recherche d'une concordance entre le périmètre de la communauté de communes et le secteur de recrutement des collèges, notamment pour une égalité d'accès des enfants aux dispositifs périscolaires.

Pour répondre à la demande des maires, il est proposé de rattacher les 3 communes Flexbourg, Bergbieten et Dangolsheim au collège de Marlenheim, soit 94 élèves théoriques.

Les enfants de Wolxheim partagent la même école primaire que ceux de la commune d'Avolsheim. A l'entrée en sixième, les élèves issus d'Avolsheim rejoignent aujourd'hui le collège "Henri Meck" et ceux de Wolxheim rejoignent le collège "Rembrandt Bugatti" à Molsheim. Le Maire de Wolxheim est très favorable au rattachement de sa commune au secteur de recrutement du collège "Henri Meck" à Molsheim, soit 30 élèves théoriques.

Dans le même temps que le transfert des communes de Flexbourg, Dangolsheim et Bergbieten, il est proposé, pour rééquilibrer la répartition des collégiens entre les deux établissements de Molsheim, de répondre à la volonté du maire de Wolxheim.

De plus, il convient de compléter ce rééquilibrage par le rattachement d'une trentaine d'élèves de Molsheim, du collège "Rembrandt Bugatti" vers le collège "Henri Meck" à Molsheim.

Ces propositions pourraient être mises en œuvre dès la rentrée de septembre 2013 par l'accueil des élèves entrant en classe de 6^{ème} dans leur nouveau collège d'affectation et ainsi de suite chaque année.

Pour les élèves de Flexbourg, Dangolsheim et Bergbieten, le transport scolaire sera assuré par le Conseil Général, tant pour la poursuite des trajets vers "Henri Meck" à Molsheim que

pour les trajets vers Marlenheim, et ce pour une durée de 4 ans, après laquelle l'ensemble des élèves devra avoir été transféré vers le collège de Marlenheim.

Pour les élèves de Wolxheim, le transport scolaire sera également assuré par le Conseil Général vers les deux collèges.

B - Modification des secteurs de recrutement du collège "Les Sources" à Saverne et du collège "Poincaré" à Saverne

Les élèves du secteur de la rue de la Rondelle à Steinbourg, utilisent le transport scolaire mis en place par la commune de Monswiller pour se rendre vers Saverne. Ce transport dessert uniquement le collège "Poincaré" et non le collège "des Sources" auquel est pourtant rattachée la commune de Steinbourg.

Aussi, pour permettre à ces élèves de rejoindre le collège "Poincaré", il est proposé une modification de la carte scolaire de ces collèges.

L'ensemble des élèves résidant dans le quartier de la Rondelle (9 collégiens cette année) sont appelés à rejoindre le collège "Poincaré" dès la rentrée de septembre 2013. Cette année, 5 élèves parmi ces 9 rejoignent déjà le collège "Poincaré" sur dérogation ou choix d'enseignement spécifique.

Le transport scolaire sera assuré par la commune de Monswiller, avec le soutien financier du Conseil Général pour la desserte du collège "Poincaré".

Conformément aux dispositions réglementaires prévues à l'article L. 213-1 du code de l'éducation, les deux projets ont été soumis à l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale qui a donné un avis favorable le 7 février 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Décide le rattachement des communes de Flexbourg, Dangolsheim et Bergbieten au collège "Grégoire de Tours" à Marlenheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 pour les élèves entrant en classe de 6ème et ainsi de suite chaque année

- Décide le rattachement de la commune de Wolxheim et d'une trentaine d'élèves supplémentaires provenant de la ville de Molsheim, au collège "Henri Meck" à Molsheim à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 pour les élèves entrant en classe de 6ème et ainsi de suite chaque année

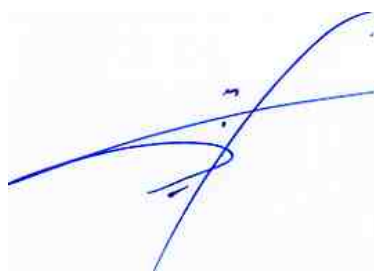
- Décide le rattachement du quartier d'habitation de la Rondelle à Steinbourg au collège "Poincaré" à Saverne à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 pour l'ensemble des élèves

- Approuve en conséquence la modification de la carte scolaire pour le collège "Grégoire de Tours" à Marlenheim et les collèges "Henri Meck" et "Rembrandt Bugatti" à Molsheim

- Approuve la modification de la carte scolaire pour les collèges "Les Sources" et "Poincaré" à Saverne.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL